



**SYNDICAT MIXTE
POUR L'AMENAGEMENT DE LA COTE PICARDE**

*Réunion du comité syndical
du 27 juin 2005*

**Réunion du comité syndical
du 27 juin 2005**

Le comité syndical du 27 juin 2005 s'est réuni au siège du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde sous la Présidence de M. Jérôme BIGNON

Assistaient à cette réunion :

- M. Hubert HENNO
- M. Gilbert MATHON
- M. Yves BUTEL
- M. Philippe ARCILLON
- M. Jean-Louis WADOUX
- M. Stéphane HAUSSOULIER
- M. Emmanuel MAQUET
- M. Dominique CAMUS
- M. Nicolas LOTTIN
- M. Jean-Claude VANNICATTE
- M. Jean-Marie MACHAT
- M. Thierry VANSEVENANT
- M. Michel LETOCART

Absents excusés :

- M. Pierre MARTIN
- M. Philippe BEAUVISAGE, qui a donné pouvoir à M. LETOCART
- M. Pierre-Yves FAUQUET
- M. Guy DELAHAYE, qui a donné pouvoir à M. MACHAT
- M. Christian THOMIRE, qui a donné pouvoir à M. MAQUET
- M. Thierry HUET, démissionnaire

Participaient également à cette réunion :

- Mme Yvonne PERRUCHOT
- M. Marc VOLANT
- M. Jean-Yves CAUCHOIS
- M. Hubert FLANDRE
- Mme Michelle PAULY
- M. Jean-Christian CORNETTE
- M. Pierre de LIMERVILLE
- M. Thierry BALESSENT
- Mme Pascale SINGLE

I - GESTION DES MILIEUX NATURELS

1 - Intégration du Parc Ornithologique du Marquenterre dans la zone de protection spéciale Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical par 16 voix pour et une voix contre, décide de se prononcer favorablement sur le rapport et autorise le Président à entreprendre toutes les démarches pour qu'un arrêté modificatif complémentaire soit pris incluant le périmètre du Parc dans la ZPS.

II – GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

SMACOPI

2 - Taxe de séjour

Après en avoir délibéré, le comité syndical par 9 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention, a décidé de ne pas rapporter les termes de la délibération du 20 septembre 2004.

3 - Ouverture d'une ligne de crédit – choix de l'organisme bancaire

Après avoir entendu le rapport de M. Jérôme BIGNON, Président du Syndicat Mixte, vu le projet de contrat de Dexia CLF Banque, et après en avoir délibéré, le comité syndical a pris les décisions suivantes :

Article 1 : Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le comité syndical décide de contracter auprès de Dexia CLF Banque une ouverture de crédit d'un montant maximum de 3 000 000 euros dans les conditions suivantes :

Montant : 3 000 000,00 €

Index des tirages : EONIA ou EURIBOR 1 mois

Durée : 12 mois

Taux d'intérêt : index + marge de 5 points de base

Périodicité de facturation des intérêts : Mensuelle

Article 2 : Le comité syndical autorise le Président à signer le contrat d'ouverture de crédit avec Dexia CLF Banque.

Article 3 : Le comité syndical autorise le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de Dexia CLF Banque.

4 - Modification tableau des effectifs – création de postes

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer sur la modification du tableau des effectifs selon les conditions suivantes :

. suppression du poste d'ingénieur en chef à compter du 1^{er} septembre 2005,

. création de deux postes d'ingénieurs à temps complet :

▪ l'un à compter du 1^{er} septembre 2005

▪ l'autre à compter du 1^{er} décembre 2005

5 - Amortissement du matériel électroménager et audiovisuel

Considérant la nécessité d'acquérir du matériel électroménager (notamment pour la Hutte des 400 Coups), ou audiovisuel, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'amortir les catégories de biens de la manière suivante :

- petit électroménager : 1 an

- gros électroménager : 5 ans

- matériel audiovisuel : 3 ans

PLAN VELO FRANCO BRITANNIQUE

Phase 1

6 - Construction de pistes cyclables Quend « maison Vignolle et la Margueritelle » - Actes spéciaux

Après en avoir délibéré, le comité syndical par 16 voix pour et une abstention, décide d'autoriser son Président à signer l'avenant n° 1 des actes spéciaux correspondants.

Phase 2

7 - Acte spécial de sous-traitance – Avenant n° 1 - Maîtrise d'œuvre

Après en avoir délibéré, le comité syndical par 16 voix pour et une abstention, décide d'agréer ce sous-traitant ABI Environnement et autorise son Président à signer l'avenant n° 1 à l'acte spécial.

8 - Construction de pistes cyclables – Mise en sécurité des pistes cyclables entre Noyelles-sur-Mer et Saint-Valery-sur-Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical, par 16 voix pour et une voix contre, décide d'agréer les sous-traitants et autorise le Président à signer les actes spéciaux.

LANCHERES

9 - Acquisitions des parcelles cadastrées sections A n°s 111 et 112 – acte complémentaire à la vente du 26 novembre 2004

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'acte complémentaire.

AULT

10 - Site du Moulinet

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur ce rapport et autorise le Président à signer les conventions correspondantes.

III – DESTINATION BAIE DE SOMME

HOTEL RESTAURANT DU CAP HORNU

11 - Avenants aux marchés de travaux d'aménagement de la terrasse, de la salle de séminaires « Baie de Somme » et de ses abords et de l'aire de service des cuisines

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'entériner la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 27 juin 2005 et autorise le Président à signer les avenants n° 1 correspondants avec la SA COLAS Nord Picardie.

GOLF BELLE DUNE

12 - Agent d'entretien – contrat à durée indéterminée

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer le contrat à durée indéterminée avec effet au 1^{er} août 2005.

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

13 - Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion du Syndicat Mixte

Après lecture du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Picardie et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de soumettre chaque année, à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire, un rapport reprenant des observations de la Chambre Régionale des Comptes et permettant ainsi au comité syndical de vérifier l'état de réalisation des engagements pris.

14 - Observations de la Chambre Régionale des Comptes

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de prendre note des observations formulées par la Chambre Régionale des Comptes de Picardie dans son jugement n° 2004-0209-992 du 8 décembre 2004, de considérer qu'il n'y a pas lieu de mettre à la charge du trésorier, la somme de 58 873,40 € majorée des intérêts, en l'absence de délibération sur ce sujet, même si le budget prévoyait ces primes exceptionnelles, de constater que le Syndicat Mixte n'a subi aucun préjudice, de donner un avis favorable à la demande de remise gracieuse présentée par Monsieur Jean-Claude BOUCHER suite au débet prononcé par la Chambre Régionale des Comptes de Picardie.

15 - Taxe de séjour – Bilan 2004

Rapport d'information

16 - Partenariat avec la Gendarmerie Nationale

Dans le cadre d'un partenariat privilégié avec la Gendarmerie Nationale, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité d'autoriser son Président à procéder à la mise à disposition des gendarmes, 6 bicyclettes afin de favoriser la surveillance des pistes

cyclables et des aires de stationnement dans les communes littorales, spécialement pendant la période estivale.

17 - Quend

Sollicitation de l'entreprise Laucio Ramucho pour une occupation temporaire de la parcelle située devant l'immeuble « La Renaissance »

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur ce rapport et autorise le Président à signer une convention d'occupation pour deux mois prévoyant une redevance de 1 000 euros pour les deux mois et la souscription par l'occupant de toutes assurances garantissant sa responsabilité.

DESTINATION BAIE DE SOMME

18 – Maison de l'Oiseau

Principe de prise en charge des frais de modification du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de Lanchères

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de prendre en charge les frais de modification du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Lanchères.

19 - Hôtel Restaurant du Cap Hornu

Mouvement de personnel

Suite à l'arrêt maladie à compter du 15 juin 2005 de l'adjointe de Direction-Hébergement de l'Hôtel Restaurant du Cap Hornu, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président ou le Directeur à engager des négociations salariales en vue d'ajuster les conditions de rémunération d'une hôtesse d'accueil qui prendrait en charge certaines tâches qui incombent à cette salariée.

20 - Parc du Marquenterre

Conciliation

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à verser cette indemnité.

RAPPORT D'INFORMATION

- **Marchés passés sans formalités préalables pour le mois de juin**